

TRAIL DES ETOILES- TdE- 2021

Tour de la tête des Toillies LA COURSE NATURE- 2021

RÉGLEMENT de la 1^{ère} édition

Samedi 17 Juillet 2021

Téléphone de l'organisation : 06 15 61 24 78

1. Date et description de l'épreuve :

L'Association **MONTAGNES QUEYRAS**, www.montagnes-queyras.com créée en 2003 pour la promotion des activités outdoor et promotion de la vallée du Queyras, organise depuis sa création l'épreuve de ski-alpinisme du Grand Béal sur la commune d'Arvieux.

En 2021, les membres de l'association, ont décidé de créer une section Trail, et d'organiser le **Trail des Etoiles** et la **Course Nature** sur les communes de Molines en Queyras et de Saint-Véran.

Il s'agit de courses qui se déroulent en montagne, dans un environnement exceptionnel. Le départ se fera de Molines en Queyras et l'arrivée dans le village de St Véran.

Tous les participants, sont tenus de respecter le règlement des organisateurs.

Le trail se compose pour cette première édition 2021, de deux parcours dont un en altitude :

- **Le Trail des Etoiles**, Tour de la tête des Toillies 36 Km, 2 440 m D+, 2130 D –
Altitude moyenne du parcours 2 400 m
Point culminant Pic de Caramantran **3 024 m** d'altitude
Passage en Italie entre le col de Longet et le col Blanchet
- **Le Trail des Etoiles en relais DUO** 22 km, 1 782 D+ / 1 000 m D-
14 km 658 D+ / 1 130 m D-
- **La Course Nature**, 10 km, 460 m D+

Les épreuves chronométrées, se dérouleront dans un temps limité avec des horaires barrières. Départs groupés des participants.

1- Le Trail des Etoiles, 36 km, 2 440 mètres de D+, Point culminant du parcours 2909 m

Avec un point culminant du parcours à 3025m, c'est un trail de montagne relativement exigeant en semi-autonomie, réservée à des coureurs en bonne condition physique.

Après un départ de la station de Molines en Queyras, remontée du torrent de l'Aigueblanche en direction de la haute vallée de la Blanche sur une montée régulière en guise de prologue, puis ce sera le moment d'aborder la première difficulté de la journée, le col de la noire (2955m) qui débute le splendide tour de la Tête des Toillies par les cols de Longet et Blanchet avec vue plein cadre sur le Mont Viso (3841m).

Après un ravitaillement au refuge de la Blanche, vous serez prêt pour vous lancer à l'assaut du Col saint Véran (2844m) et sa ligne de crête qui vous mènera au pic de

Caramantran (3025m), épilogue et point culminant du parcours avec vue sur le Pain de Sucre (3208m) et le Viso.

La redescente s'effectuera par un très rapide sentier en balcon sur le cours de l'ancien Grand Canal et sous le regard attentif de l'Observatoire du pic de Châteaux Renard pour une arrivée à la fois mythique et authentique dans le centre de la plus haute commune d'Europe!

Cette course est possible en version SOLO ainsi qu'en relais à 2 avec un passage de puce au refuge la Blanche.

relais1: 22km / 1782m+ / 1000m- (profil grimpeur)

relais2: 14km / 658m+ / 1120m- (profil rapide)

Les bâtons télescopiques seront tolérés mais devront impérativement être repliés lors du départ.

2-Le Relais DUO Sur le même parcours que le trail des Etoiles, il est possible de courir en DUO (relais à deux coureurs). Le relais se fera au refuge de la Blanche.

Le premier relayeur (profil grimpeur) **22 km, 1 782 D+ / 1 000 m D-**

22 km entre le départ, via le col de la Noire, col longet, passage en Italie, col Blanchet et arrivée au refuge de la Blanche

Le second relayeur (profil rapide) **14 km, 658 D+/ 1 130 m D-**

14 km en direction du Col de St Véran, pour atteindre le Pic de Caramantran (point culminant de l'épreuve à 3 024 m), puis le col de Chamoussière, avant de rejoindre le grand canal pour un retour vers St Véran, **soit**

3-La Course Nature, 10 km, 460 mètres de D+,

Une course facile ouverte à tous, amateurs et familles, pour se familiariser avec le trail en montagne. Départ sur le parking de la station de Molines en Queyras, pour une course facile en semi-autonomie, qui emprunte un joli chemin, à proximité d'une très belle forêt de mélèzes en rive gauche du Torrent de montagne de l'Aigue Blanche.

Le point d'arrivée se trouve sur la place de l'église de la plus haute commune d'Europe, St Véran à 2042 m, au milieu des touristes et visiteurs, avec un accueil et une ambiance exceptionnelle.

Les bâtons télescopiques seront tolérés mais devront impérativement être repliés lors du départ.

Ce règlement, s'applique aux deux courses, Trail des Etoiles en solo et relais et Course Nature et parcours de repli

2. Conditions de participation à l'épreuve :

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s. Les deux parcours sont ouverts aux femmes et aux hommes de toutes nationalités, nés en 2003 ou avant. La course

nature est aussi ouverte aux hommes et femmes de toutes nationalités, nés en 2004 et 2005 sous réserve de présentation d'une autorisation parentale rédigée en Français.

Les participants au Trail des Etoiles en Solo, en relais Duo et à la Course Nature, devront se conformer aux différentes directives (Organisation, Préfecture, Agence Régionale de Santé etc...) dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID 19. Ces directives seront disponibles sur le site de la course et affichés lors du débriefing et de la remise des dossards.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident résultant de leur participation à cette manifestation.

3. Inscriptions et catégories d'âge :

Les inscriptions se font en ligne, depuis le site de notre partenaire chronométrage **KMS**, dans la limite des places disponibles : <https://www.kms.fr/v5/public/>

Inscription le jour du départ possible sous réserve de places disponibles et de présentation d'un certificat médical recevable (voir art 4). Dans ce cas, le droit d'inscription est majoré de 5 € par participant.

Les catégories d'âges autorisées à participer par épreuve, sont les suivantes :

Catégories	CODE	Année Naissance	Age	Epreuve
Cadet Het F	Ca	2004 et 2005	16 et 17 ans	Course Nature
Junior H et F	Ju	2002 et 2003	18 et 19 ans	Trail des Etoiles et Course Nature
Espoir H et F	Es	1999 à 2001	20 à 22 ans	Trail des Etoiles et Course Nature
Senior H et F	Se	1987 à 1998	21 à 34 ans	Trail des Etoiles et Course Nature
Master H et F	Ma	1986 et avant	A partir de 35 ans	Trail des Etoiles et Course Nature

4. Equipements obligatoires :

Pour les deux parcours, les équipements suivants sont obligatoires :

MATERIEL OBLIGATOIRE	
Réserve d'eau 1,5 litre pour le Trail des Etoiles	Casquette, lunettes de soleil
Réserve d'eau de 0,75 l pour la Course Nature	Sifflet
Réserve alimentaire	Gobelet personnel
Couverture de survie	Téléphone batterie chargée, forfait actif
Veste Gore tex	Couverture de survie

En fonction des conditions météo du jour de l'épreuve, les équipements suivants peuvent devenir obligatoire

MATERIEL EVENTUELLEMENT OBLIGATOIRE
Maillot manche longue
Gants
Buff
Pantalon long

- Les équipements obligatoires seront contrôlés lors de la remise des dossards ;
- Chaque participant, devra avoir avec lui le numéro de téléphone du médecin et du PC Course, qui seront communiqués lors du briefing 15 minutes avant le départ.

5. Participation, certificats médicaux et licences :

Au regard de l'article L.231-3 du code du sport, les concurrents aux épreuves chronométrées (Trail des Etoiles et Course Nature) devront présenter :

- **Soit leur licence FFA** en cours de validité à la date de la manifestation.
- **Soit la licence FFPM** (Pentathlon Moderne), ou **FFCO** (Course d'Orientation) en cours de validité à la date de la manifestation.
- **Soit un certificat médical nominatif, rédigé en Français d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.** Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.
- Les Cadets devront obligatoirement fournir certificat médical ou licence en cours de validité FFA, FFPM ou FFCO et une autorisation parentale pour participer, selon le modèle ci-dessous :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Monsieur (ou Madame).....
demeurant et agissant en qualité de
père - mère, autorise mon fils - ma fillené(e) le à participer
dans la catégorie Cadet, à la course **Course Nature du Trail des Etoiles 05 le 17
juillet 2021(Parcours 11 kms, 450 m D+)**

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Fait le à

Signature

- L'autorisation parentale, doit être envoyée par email à l'adresse suivante : traildesetoiles05@gmail.com
- Les concurrents qui n'auront pas un certificat médical valable le jour de l'épreuve ou une licence sportive valable pour la course à pied en compétition, ne pourront prendre part à la course et ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

ATTENTION, les mentions Trail en compétition ou Triathlon en compétition ne sont plus acceptées par la Fédération Française d'Athlétisme. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisation attire l'attention des participants, sur le fait qu'ils s'inscrivent en toute connaissance de leurs capacités physiques et qu'il convient d'adapter leur rythme de course.

Un justificatif d'identité sera demandé à tous les inscrits, y compris les mineurs, lors du retrait des dossards.

Les inscriptions aux épreuves de course peuvent se faire en ligne sur le site de notre partenaire chronométrage KMS, <https://www.kms.fr/v5/public/> et le jour du départ (voir art 3).

Les participants étrangers seront tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Le certificat, datant de moins d'un an à la date de la manifestation, doit permettre d'identifier clairement le médecin qui l'a délivré.

Ce certificat devra être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit-être fournie.

Chaque participant devra fournir ce document en ligne ou sur place au moment du retrait des dossards. En l'absence de ces documents, le dossard ne pourra être retiré. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Le nombre de participant est limité à 500 coureurs, selon le détail suivant :

Nombre de participants	
La Course Nature	200 coureurs
Le Trail des Etoiles	250 coureurs
Le Trail des Etoiles en Relais duo	50 coureurs (25 équipes)

6. Droits d'inscription 2021 :

Parcours	Prix par personne
La Course Nature	18 €

Le Trail des Etoiles	32 €
Trail des Etoiles en relais duo	18 € par participant

Inscription jour de la course selon places disponibles : majoration de 5 € par participant

7. Remboursement, désistement, annulation :

En cas d'annulation de la course, suite à un refus d'autorisation de la Préfecture, refus d'autorisation de passage, décision ARS suite COVID19, l'organisation proposera au participant de reporter l'inscription sur l'année suivante. En cas de refus du participant, 80% du montant de l'inscription sera remboursée.

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo, neige, foudre, brouillard, vent fort etc...). En fonction des possibilités, l'organisation pourra proposer un parcours de repli.

L'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves pour tous motifs qui mettraient la vie des coureurs en danger et pour cas de force majeure, ou d'évolution défavorable de la pandémie COVID-19.

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation du fait du participant.

8. Retrait des dossards :

Les dossards doivent être retirés à l'adresse suivante, et seront remis sur présentation d'une carte d'identité et après contrôle du matériel obligatoire :

Village départ de Clot La Chalp - Moline Station

Le retrait des dossards, se fera selon un protocole précis avec un sens de circulation dans l'espace de retrait, marque au sol et distanciation sociale. Le port du masque est obligatoire lors du retrait des dossards.

Horaires de retrait de : 16h30 à 20h00 le vendredi 16 juillet
05h30 à 07h00 le samedi 17 juillet

9. Date et Horaires de départ :

Départ : **Samedi 17 juillet 2021**

Lieu du départ : Parking de Clot La Chalp – Moline station - 05350 Moline en Queyras

Heure de départ et de briefing avant course :

Trail des Etoiles : **7h30** depuis le parking de Clot La Chalp – Moline station, briefing à 7h15
Course Nature : **8h45** depuis le parking de Clot La Chalp – Moline station, briefing à 8h30

10. Barrières horaires :

Les barrières horaires sont les suivantes :

Parcours Trail des Etoiles BARRIERES HORAIRES	
Refuge de la blanche (Second passage)	14 h 30
Parcours Course Nature BARRIERE HORAIRE	
Pont de l'Ours	10 h 30

Les coureurs qui se présenteront au-delà de ces barrières horaires, devront faire demi-tour et retourner au PC course. Les dossards seront retirés et les concurrents déclarés en abandon.

11. Dossards et port du dossard :

Le dossard devra être entièrement visible, non plié, porté devant et correctement attaché par des épingles. Ces dernières (prévoir 4 épingles) ne sont pas fournies par l'organisation. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

12. Chronométrage :

Le chronométrage est assuré par la société KMS via des transpondeurs électroniques intégrés aux dossards. Le port d'un transpondeur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

13. Déroulement de la course et lutte contre la COVID 19 :

Les deux courses, Trail des Etoiles en solo et Duo et relais et la Course Nature, ont un départ et une arrivée commune. Un briefing pour les dernières recommandations est prévu 15 minutes avant chaque départ.

Les deux parcours chronométrés se déroulent en semi-autonomie. Des signaleurs et commissaires de courses, seront présents pour les croisements des routes et plusieurs postes de contrôle, seront placés à différents endroits du parcours (voir cartes des parcours).

Les coureurs ne sont pas autorisés à courir avec leur chien. **L'assistance hors des points de ravitaillement est interdite.**

Dans le cadre des mesures de lutte contre la pandémie Covid 19, les organisateurs adopteront les mesures de protection qui sera en vigueur le jour de la course.

Les 2 départs seront groupés, mais les participants seront positionnés avant le départ sur 28 lignes environ marquées au sol, de 10 mètres de long et de 6 coureurs chacune. Les lignes sont espacées de 2 mètres en largeur. Cette disposition permet de garantir à tous les participants, une distanciation sociale de 2 mètres. La zone de départ sera large de 10 m et longue de 56 m.

Les participants devront courir le premier kilomètre en portant un masque chirurgical. Les coureurs devront porter leur masque lors des ravitaillements et à l'arrivée et ne pas se regrouper même pendant les ravitaillements (distanciation sociale obligatoire).

Les coureurs seront invités à quitter immédiatement la zone d'arrivée, une fois la ligne d'arrivée franchies

Un panier repas sera remis aux concurrents après la course. Pas de prise de repas collectivement.

14. Classement et Récompenses

Un classement sera établi par la société de chronométrage KMS.

Des récompenses seront attribuées aux :

- 3 premiers du classement scratch dans les catégories H et F
- 3 première femmes du Trail des Étoiles
- 3 premières femmes du parcours Nature

Pour la course en relais DUO, les récompenses seront offertes aux :

1^{er} DUO Homme, au 1^{er} DUO femmes, et au 1^{er} DUO mixte

15. Parcours de repli, interruption de l'évènement :

En cas de dégradation météo imprévisible pendant le déroulement de la compétition ou incident, cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit et la possibilité de stopper la course à tout moment pour tous motifs. Dans ce cas les coureurs devront revenir dès que possible au PC course.

L'organisation prévoit un parcours de repli, qui pourrait être proposé avant le départ en cas de mauvaise météo. Dans ce cas, les coureurs seront informés soit sur le site internet de MONTAGNES QUEYRAS, ou sur la page Facebook du Trail des Etoiles, ou à l'occasion du briefing 15 minutes avant le départ.

16. Ravitaillements :

Les deux parcours disposent des points de ravitaillement suivants sur le parcours :

RAVITAILLEMENTS Trail des Etoiles	
01	Arrivée pour les deux parcours (Liquide et solide)
02	Refuge de la blanche 1 ^{er} passage (liquide)
03	Refuge de la blanche second passage (liquide et solide)

RAVITAILLEMENT COURSE NATURE	
01	Arrivée (liquide et solide)
02	Pont Vieux (Liquide)

Un repas ou collation d'après course est prévu sur le site dès l'arrivée, les modalités de distribution selon les dispositions sanitaires qui seront mises en place lors du jour de l'épreuve.

17. Respect de la nature et de l'environnement :

L'épreuve se déroule dans un environnement exceptionnel protégé et fragile, dans le Parc Naturel Régional du Queyras et sur un site majeur hautement sensible NATURA 2000 Haut Guil, Mont Viso, Valpreveyre.

Les secteurs empruntés concernés par les sites NATURA 2000 sont : Tout le secteur autour du lac de blanche.

D'une façon générale et en application des dispositions du PNR et de la charte NATURA 2000 pour la conservation et protection de la biodiversité, les participants et accompagnants devront impérativement respecter la nature, ne pas dégrader, ne pas cueillir de fleurs et ne pas jeter de déchets, mégots ou masques de protection respiratoires. Les participants devront rester sur les sentiers existants pour ne pas endommager les pelouses alpines et habitats.

Les coureurs qui ne respecteront pas ces règles, seront immédiatement exclus de l'épreuve. (Voir article 23)

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, il n'y aura aucun gobelet plastique sur les ravitaillements. Les coureurs apporteront leurs propres gobelets qu'ils devront garder avec eux durant toute la course.

Les concurrents, devront **respecter les itinéraires balisés et ne pas piétiner les prairies non fauchées, respecter les troupeaux et travail des bergers et agriculteurs.**

Les coureurs devront obligatoirement rester sur les sentiers. Il est absolument interdit de sortir des sentiers existants

Les organisateurs, qui se sentent concernés par les questions de conservation de la biodiversité et de respect de la nature, sensibiliseront les coureurs sur ces enjeux de préservation et feront un rappel des instructions à suivre, à l'occasion des briefings 15 mn avant le départ des épreuves.

18. Balisage :

Parcours : Balisage avec fanions au sol. Pas de marquage à la peinture.
Les coureurs qui quittent le parcours balisé seront immédiatement mis hors course.

19. Contrôles et abandons :

Des contrôles seront effectués par les commissaires de courses, durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité de course.

Un contrôle au niveau des points culminants sera effectué.
Un contrôle inopiné peut être fait sur l'ensemble des parcours.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche, et lui remettre le dossard et la puce.

20. Sécurité :

La responsabilité médicale sera assurée par un médecin et une équipe de secouristes de la Protection Civile.

Le PC secours de la Protection Civile Briançon, sera installé à proximité de la ligne d'arrivée à St Véran.

Le PC secours est joignable à tout moment par radio et téléphone. Le numéro de téléphone du PC secours, sera communiqué aux participants lors du briefing avant le départ de la course. Une ambulance sera mise à disposition. Des secouristes diplômés seront placés aux différents points hauts du parcours, non accessible par moyens motorisés. (voir carte)

Ceux-ci pourront décider à tout moment, de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve, le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra pas être tenu responsable en cas d'accident. Il devra rejoindre le PC course et signaler son retour.

Le numéro de téléphone du PC course est le : 06 15 61 24 78

21. Assurances :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de **(EN COURS)** contrat N° **(En cours)** pour la durée des épreuves.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel appartenant aux participants et accompagnateurs.

- Chaque coureur doit être en possession d'une assurance individuelle accident, couvrant les éventuels frais de recherche et d'évacuation en France et en Italie. Cette assurance peut être souscrite auprès de la FFA ou auprès de tout organisme d'assurance du choix du participant.

22. L'esprit course nature :

Respect des propriétés et de l'environnement : Vous allez évoluer dans l'espace protégé du Parc National Régional du Queyras. Nous vous demandons donc de respecter la végétation, respecter les clôtures, les troupeaux, respecter le Code de la Route pendant la course au passage des routes, faire preuve de bonne humeur vis-à-vis des bénévoles et des villageois rencontrés.

Entre-aide : tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou de détresse. **Les accompagnateurs en VTT ne sont pas autorisés.** Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être mis hors course. L'organisation se réserve le droit de disqualifier ou pénaliser un concurrent si ces consignes ne sont pas respectées.

Tout incident devra être signalé par le coureur qui en est le témoin, au poste de contrôle le plus proche et/ou par téléphone au PC Course.

23. Sanctions :

SANCTIONS OU PENALITES		
01	Echange de dossard	Elimination
02	Non-respect flagrant de l'itinéraire	Elimination
03	Utilisation des bâtons sur secteur interdit	Elimination
04	Dégradation, jet de déchet	30 minutes de pénalité
05	Comportement injurieux	1 heure de pénalité
06	Piétinement des prairies non fauchées	Éliminé
07	Assistance hors ravitaillement	30 mn de pénalité
08	Parcours hors sentier	Elimination

24. Droit à l'image :

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

25. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel) :

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription.

Ces données personnelles ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation du Trail des étoiles, ou pour la communication d'informations exclusivement sportives.

Ces données sont conservées pendant 10 ans, durée légale pour le certificat médical selon les règles imposées par la Fédération Française d'Athlétisme.

En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement. En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif.

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées aux personnels habilités de MONTAGNES QUEYRAS qui sont responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par courriel des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par MONTAGNES QUEYRAS.

Par l'intermédiaire de MONTAGNES QUEYRAS, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD.

Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande à l'adresse courriel : traildesetoiles05@gmail.com

Association MONTAGNES QUEYRAS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sylvain MAVIER', with a large, stylized flourish extending to the right.

Le Vice-Président de la section trail

Sylvain MAVIER